



Remboursement du transport

Par **moguy**, le **05/02/2009** à **12:05**

Depuis 2002 jusqu'à ce jour mon patron me remboursait sur ma fiche de paye mes frais de transport aller et retour maison-emploi 185,00 euros sans charges.

Maintenant il veut me rembourser 130,00 euros en mettant cette somme sur ma fiche de paye avec charges.

A t il le droit de faire ce changement.

je touche par mois 1400 euros ce changement occasionnera une perte de 70 euros environ.

Merci

Par **Visiteur**, le **05/02/2009** à **13:03**

bonjour,

les 2 méthodes sont illégales !

il n'avait pas le droit de vous rembourser la somme de 185 euros pour les frais de transports maison-emploi !

faites vous partie de la région parisienne ?

Par **moguy**, le **05/02/2009** à **13:45**

j'habite villiers le bel 95 et je travail à collegien 77

MERCI CARRY

Par **Visiteur**, le **05/02/2009** à **15:38**

étant dans le midi.. villiers le bel et collégien.. ne me disent rien..

j'ai cherché et trouvé ... vous êtes donc en région parisienne :

les salariés dont le lieu de travail est situé en Ile de France bénéficient d'une prise en charge de leur employeur à raison de 50% des abonnements aux transports en commun

je doute fort que les transports en commun coutent par mois 185 euros..

si le montant du remboursement dépasse les 50% des abonnements aux transporsts, celui ci n'est exonéré qu'à concurrence des 50 % et le reste est soumis à charges...

si un parisien passe par là ... peut il confirmer.. merci....